Bilan des appels à projets fuites et compteurs 2017

Contexte

En mars 2017, l'Etat, l'Europe, la Région, l'Office de l'Eau lancent deux appels à projets à destination des établissements gestionnaires des services d'eau potable. Cette démarche vise à accompagner ces derniers afin d'améliorer durablement la distribution de l'eau potable et satisfaire les usagers. Les deux appels à projets portent sur :

> la recherche et la réduction des fuites dans les réseaux et l'amélioration des rendements ;
> la réduction des volumes d'eau potable distribués mais non comptabilisés.

Objectifs

Les projets soutenus ont deux objectifs principaux :

- ⇨ Réduire sensiblement les volumes d'eau potable actuellement perdus à cause des fuites, afin d'augmenter les volumes disponibles pour les usagers.
- ⇨ Permettre un meilleur comptage des volumes, indispensable à une bonne gestion du réseau. Le changement des compteurs d'eau potable prévu dans ce cadre, vise à garantir que chacun paie l'eau qu'il consomme au regard de la quantité réellement utilisée. L'enjeu étant d'améliorer les recettes des gestionnaires, avec pour finalité un meilleur service rendu à l'usager.

Ainsi, ces appels à projets visent une amélioration des capacités techniques et financières des services d'eau, en amont de la signature des premiers contrats de progrès. Pour mémoire, Marie-Galante a été la première collectivité a signer son contrat de progrès en mars 2018 et les prochains sont programmés pour la fin de la même année.

Sélection des projets

Le tableau ci-dessous énumère les coûts éligibles des projets soumis par les collectivités et retenus par les financeurs. Ces coûts éligibles représentent le montant du projet répondant aux critères de l'appel à projet et pouvant donc être financés.

Collectivités	Projets sélectionnés pour l'appel à projet réduction des fuites	Coût éligible des projets du volet « réduction des fuites »	Projets sélectionnés pour l'appel à projet amélioration du comptage	Coût éligible des projets du volet « amélioration du comptage »	Montant total éligible des projets retenus
CAGSC	0		1	450.000 €	450.000 €
CAPEX	1	672.000 €	2	1.256.766 €	1.928.766 €
RENOC	3	557.153 €	1	661.263 €	1.218.416 €
Sainte-Rose	1	467.750 €	1	473.100 €	940.850 €
Lamentin	1	272.000 €	0		272.000 €
Trois-Rivières	2	176.706 €	2	472.057 €	648.763 €
CCMG	1	628.000 €	0		628.000 €
SIAEAG	2	1.500.000 €	0		1.500.000 €
Total	11	**4.273.609 €**	7	**3.313.186 €**	**7.586.795 €**

Coûts éligibles des projets par collectivités[1]

Bilan financier

Les deux appels à projets sont subventionnés à hauteur de :

- **2 803 887 euros :** Réduction des fuites
- **2 673 816 euros :** Amélioration du comptage

Le coût total éligible des 18 projets sélectionnés s'élève à **7 586 795 euros** avec :
- 33 % par l'Europe (FEDER)
- 13 % par l'État
- 13 % par le Conseil Régional
- 13 % par l'Office de l'Eau
- 16 % par les collectivités candidates aux AAP
- 12 % d'autres financements en dehors de l'appel à projet.

La répartition financière par appel à projet et par collectivité se trouve ci-dessous.

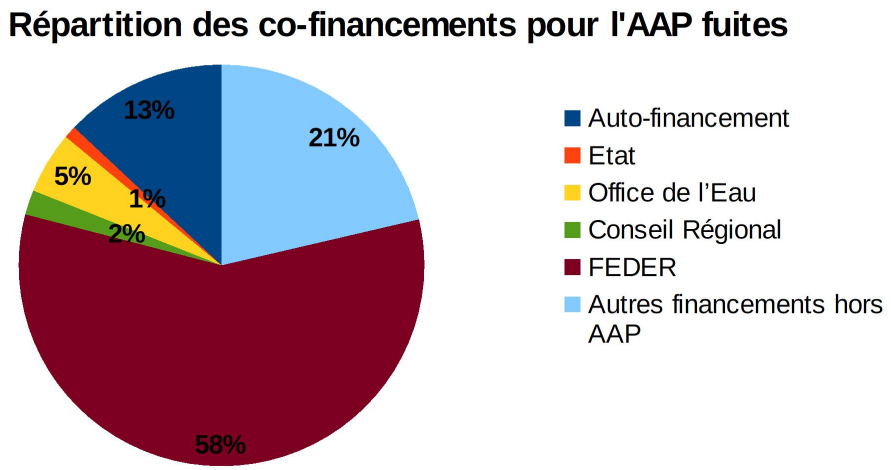

[1] CAGSC = Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbes ; CAPEX = Cap Excellence ; RENOC = Régie Nord Caraïbes ; CCMG = Communauté de Communes de Marie-Galante ; SIAEAG = Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau et d'Assainissement de la Guadeloupe

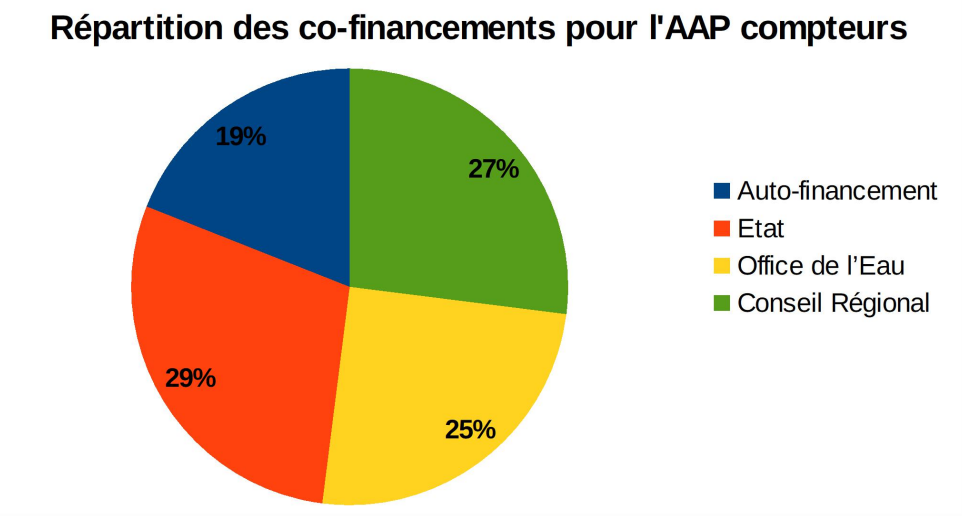

Bilan technique global

L' « amélioration du comptage » permettra de remplacer **22 114 compteurs** particuliers bloqués, défectueux ou vétustes.

La carte ci-dessous présente la répartition spatiale des nouveaux compteurs retenus dans le cadre de l'AAP.

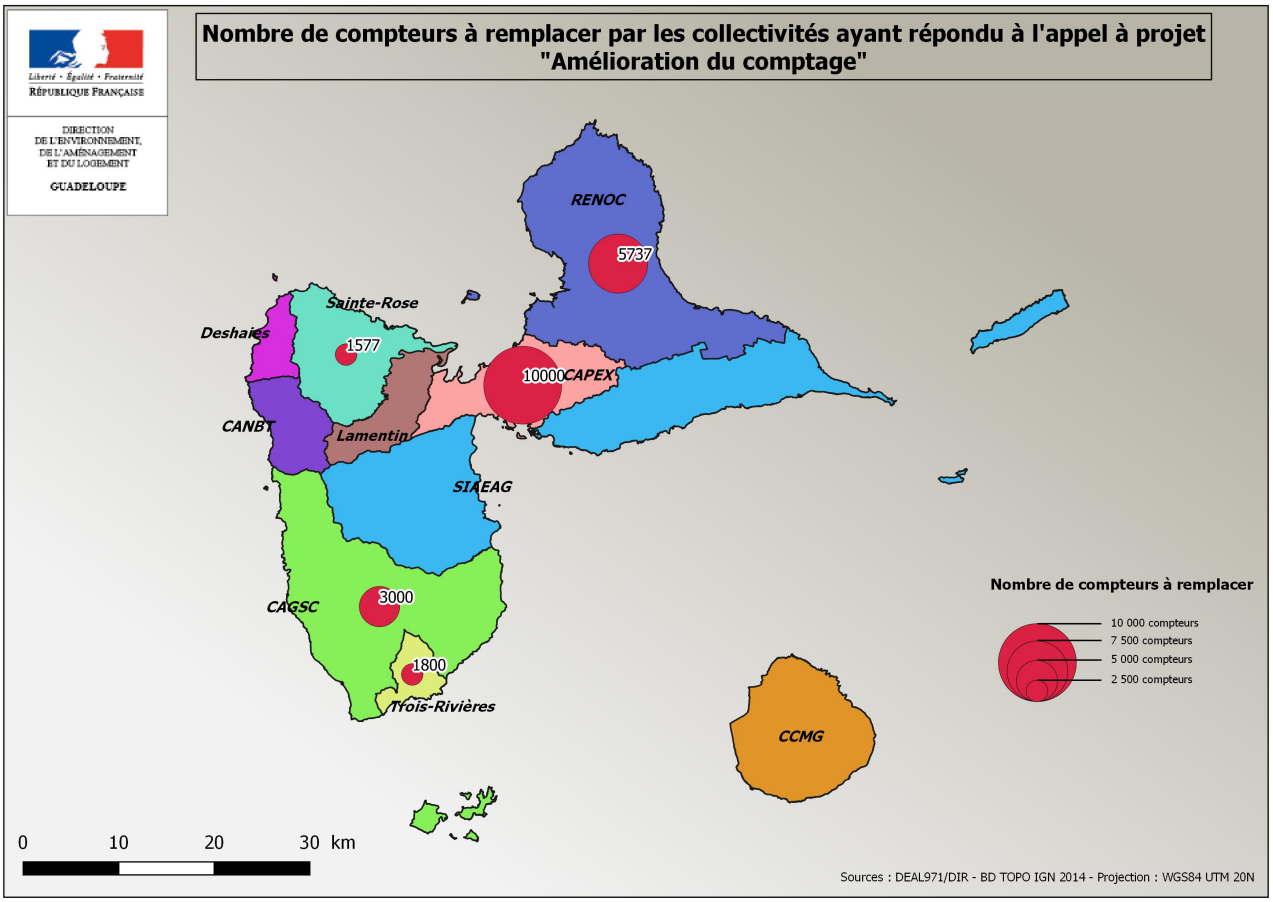

Compteurs d'eau non protégés (©AquaTP)

Compteur neuf protégé (©AquaTP)

L'AAP « réduction des fuites et l'amélioration des rendements » a permis d'identifier des projets permettant d'accroître la performance des services par les actions suivantes :

- le renouvellement ou la mise en œuvre d'équipements de gestion des réseaux : appareils de régulation de pression, de compteurs en sortie de réservoirs, de débitmètres …

Les appareils de régulation permettent de réduire la pression, en effet quand celle-ci est élevée, elle accentue les volumes des fuites. La pression nécessaire pour un fonctionnement optimal des installations dans une habitation (=pression de service) est classiquement comprise entre 1 et 3 bars.

- la détection et la réparation des fuites : acquisition de matériels de détection des fuites (prélocalisateurs, corrélateurs acoustiques), de vannes de sectorisation, et financement des travaux de réparations

Chantier de renouvellement de conduites à Petit-Bourg (©AquaTP)

- la mise en place de la télégestion : acquisition d'appareils de télétransmission pour compteurs, passage de GSM à radio sur postes locaux de supervision, achat et formation au logiciel de télégestion …

Le tableau ci-dessous présente les objectifs des projets financés pour le volet réduction des fuites :

Collectivités	Objectifs des projets « réduction des fuites »
CAPEX	- achat de 250 prélocalisateurs + matériel de corrélation + canne d'écoute et système électro-acoustique + 20 enregistreurs de débit - Mise en place de 18 compteurs de réseau et 3 débitmètres (en télégestion) - Pose de 30 vannes de sectionnement
RENOC	- 12 appareils de régulation de pression - Mise en place d'équipements de surveillance fixe des réseaux (capteurs de sons nocturnes)
Sainte-Rose	- Pose de 3 vannes de sectorisation - 58 jours de recherche acoustique - Pose de 7 stabilisateurs de pression
Lamentin	- Mise en place de 7 systèmes de télégestion de compteurs de réseau - Pose de 15 vannes de modulation de pression

Trois-Rivières	- Achat d'un corrélateur acoustique, un détecteur de fuite, 20 prélocalisateurs, 5 appareils de régulation de pression - Pose d'équipements de télégestion + logiciels, PC de supervison,
CCMG	- Mise en place de 11 compteurs de sectorisation, 15 vannes et 10 réducteurs de pression - Campagne de recherche de fuites
SIAEAG	- Passage de GSM à radio pour 29 postes locaux de supervision - Création de 28 nouveaux postes locaux de télégestion - Remplacement de 9 compteurs réseaux - Mise en place de 80 ventouses sur les réseaux + 7 stabilisateurs de pression + 9 vannes papillon et une vanne de régulation

Etat d'avancement des projets
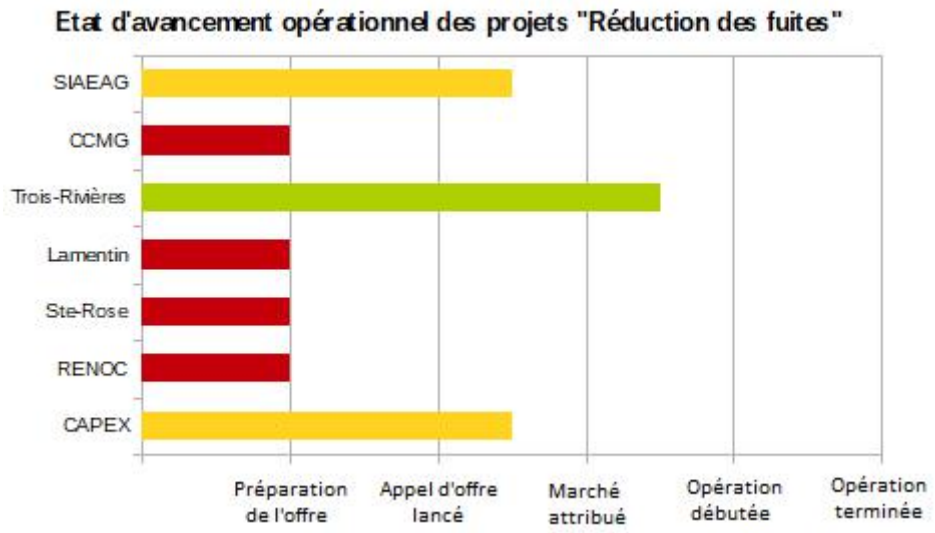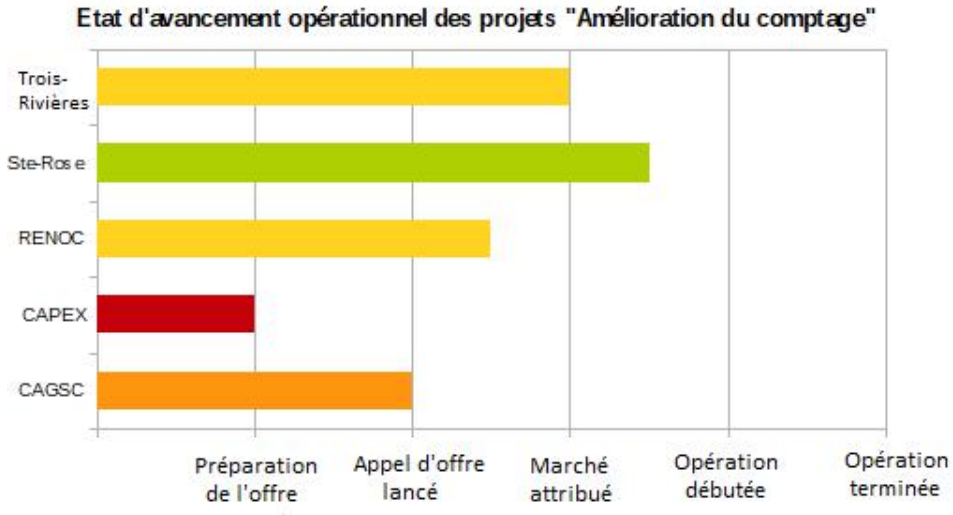
Les graphiques ci-dessous présentent l'état d'avancement opérationnel des différents projets (à la date du 16 juillet 2018) :